

[Text]

Ms Fortin: However, senator, perhaps I may point out, if the inspector overstepped his bounds and entered into the field of investigations rather than inspections, I believe the courts would probably feel that the search and the stopping of the vehicle was done above and beyond the powers that are given to the inspector and, therefore, the case might be thrown out of court.

Senator Hastings: In other words, a good and sufficient cause was not present when he stopped the vehicle, but we have given him authority to stop the vehicle.

Ms Fortin: If there is reasonable grounds within the context of the work that is being done by the inspector, and the context is an inspection and not a criminal investigation.

Senator Hastings: Those are my questions. It just seems, Mr. Chairman, that we are giving these inspectors pretty broad powers, when they have authority to stop vehicles. They are really becoming peace officers, or they are moving beyond being inspectors.

The Chairman: Perhaps I could ask a question, by way of a supplementary, and in search of some elaboration. You indicated in your presentation that this legislation harmonizes the Explosives Act with other legislation so as to bring it into line with what we believe, at this particular point in time, to be the requirements of our Charter of Rights and Freedoms. Perhaps you could elaborate a bit on that.

We do not have, for instance, the equivalent of the American alcohol, tobacco and firearms group that are now very much in the news. They are, I suppose, a specific group of quasi-peace officers, or certainly a uniformed group that are armed, and with the authority to do all sorts of things.

Those types of interventions, if I understand your answer to Senator Hastings' question correctly, could only take place through the good offices of our regular police, or a duly authorized peace officer.

In any event, with that bit of background, perhaps you could elaborate for us just how this legislation brings the Explosives Act into harmony with what we believe to be other legislation and our beliefs at the present time about what is required, legislatively, by our Charter of Rights and Freedoms.

Ms Fortin: I think we based ourselves very much on the powers in the Transportation of Dangerous Goods Act at the time the bill was drafted. It was very much felt that the powers, as they currently stand, to enter at any time into any

[Traduction]

Mme Fortin: Toutefois, si vous me le permettez, sénateur, je vous ferai remarquer que si l'inspecteur va trop loin et procède à une enquête plutôt que de faire une simple visite, à mon avis les tribunaux vont probablement considérer que l'arrêt du véhicule et sa perquisition excèdent les pouvoirs conférés à l'inspecteur et vont rejeter l'affaire en justice.

Le sénateur Hastings: Autrement dit, sans qu'il y ait une cause qui le justifie au moment où il arrête le véhicule, nous lui avons donné le pouvoir de le faire.

Mme Fortin: S'il existe des motifs raisonnables de le faire dans le cadre du travail effectué par l'inspecteur et s'il s'agit de procéder à une simple visite du véhicule et non pas à une enquête criminelle.

Le sénateur Hastings: Ce sont là les questions que je voulais poser. Il me semble, monsieur le président, que nous donnons à ces inspecteurs des pouvoirs très étendus en les habilitant à arrêter les véhicules. Ils deviennent en fait de véritables agents de la paix ou, du moins, ils ne sont plus de simples inspecteurs.

Le président: Je suis tenté de poser une question, à titre de complément, et pour faire en sorte que les choses soient claires. Vous nous avez indiqué dans votre exposé qu'il s'agissait ici d'harmoniser la Loi sur les explosifs avec d'autres parties de notre législation afin de nous conformer, au moment où nous nous parlons, à ce que nous considérons comme étant les exigences de notre Charte des droits et libertés. Il faudrait peut-être que je donne quelques explications.

Nous ne disposons pas, par exemple, de l'équivalent du groupe américain d'intervention contre l'alcool, le tabac et les armes à feu, qui n'a pas manqué ces derniers temps de faire les manchettes des journaux et dont on peut supposer qu'il constitue un corps bien précis d'agents assimilés à des agents de la paix ou, tout au moins, un corps d'agents en uniforme qui sont armés et qui ont le pouvoir de faire toutes sortes de choses.

Ce genre d'intervention, si je comprends bien la réponse que vous avez donnée à la question posée par le sénateur Hastings, ne peut avoir lieu qu'en faisant appel aux bons offices de nos corps de police réguliers ou d'un agent de la paix dûment autorisé.

Bref, cela étant posé, vous pourriez peut-être nous préciser de quelle façon nous harmonisons ici la Loi sur les explosifs avec d'autres parties de notre législation et ce que nous considérons à l'heure actuelle comme étant exigé d'un point de vue législatif par notre Charte des droits et libertés.

Mme Fortin: Nous nous sommes fortement inspirés, je crois, des pouvoirs conférés par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses au moment où ce projet de loi a été rédigé. Nous étions tout à fait convaincus que les pouvoirs qui